

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 21
Représentés : 10

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER –
Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY –
Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia
PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle
BRUSSAT – Christelle DUVERNET – Olivier COURCHET – Mireille
ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe
CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER (à partir de la Q18)
Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTES :

Elisabeth CAILLAT
Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le véhicule RENAULT Talisman, immatriculé DZ-627-BH, acquis par la collectivité en date du 28 mars 2022 dont le kilométrage s'élève à ce jour à 62 355 kms et inscrit à l'inventaire communal sous le numéro VEH 12147, peut être cédé.

N° 2023/04/04-27

CESSION VEHICULE RENAULT TALISMAN

N° 2023/04/04-27
CESSION VEHICULE RENAULT TALISMAN

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 17 000 €, montant correspondant au prix d'acquisition de ce véhicule en 2022.

Monsieur Alexandre ALLIBERT demeurant à Valensole (04) ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Dans le cas où Monsieur ALLIBERT se désisterait de cette vente, la cession pourrait être conclue avec toute autre personne intéressée au même prix mais à l'exception d'agents ou d'élus de la collectivité.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le véhicule RENAULT Talisman pour un prix de cession de 17 000 € à Monsieur Alexandre ALLIBERT, ou en cas de désistement, toute autre personne s'y substituant à l'exception d'agents ou d'élus de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Christiane LARDAT



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD